



Programme de recyclage de vieux véhicules

Présentation et historique



Mars 2012

1. Le programme *Faites de l'air!*

1.1. Historique

Faites de l'air! est le programme de recyclage de vieux véhicules polluants mis sur pied au Québec par l'AQLPA en 2003. Ses principaux objectifs sont de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, de combattre les changements climatiques et d'inciter les citoyens à utiliser des modes de transport plus durables. Entre le printemps 2009 et le 30 septembre 2011, plus de 42 000 véhicules ont été recyclés.

Pendant six ans, **Faites de l'air!** a été financé par les gouvernements fédéral et provincial et a obtenu l'appui des sociétés de transport et du secteur privé, afin d'offrir des incitatifs entraînant un transfert modal de la part des participants du programme.

Aujourd'hui, le programme **Faites de l'air!** est en renouvellement pour deux ans, jusqu'au printemps 2013. Il continue à offrir aux automobilistes des incitatifs pour se départir de leur vieux véhicule. Celui-ci est ensuite recyclé de manière responsable par un réseau de recycleurs qui répondent aux critères écologiques et responsables du programme.

L'AQLPA souhaite que les concessionnaires auto facilitent la participation de leurs clients au programme **Faites de l'air!**, lorsque ceux-ci sont admissibles.

1.2. Prix Phénix de l'environnement

En juin 2011, pour son programme **Faites de l'air!** 2009-2011, l'AQLPA recevait un Phénix de l'environnement dans la catégorie *Adaptation et lutte aux changements climatiques*, soulignant sa contribution à la réduction de la pollution atmosphérique ainsi que des émissions de gaz à effet de serre (GES).

1.3. Objectifs environnementaux

Les objectifs environnementaux visés par l'AQLPA dans le cadre du programme, formulés dans l'entente avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), sont les suivants :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air par une réduction minimale estimée de 650 tonnes de composés organiques volatils (COV) et oxydes d'azote (NO_x) par année, laquelle perdurera dans le temps et une importante réduction de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines (PM 2,5 et 10);
- Contribuer à la lutte aux changements climatiques et à l'amélioration de l'efficacité énergétique par une réduction estimée de CO₂ de plus de 24 000 tonnes par année, laquelle perdurera dans le temps;
- Promouvoir le transport en commun et autres tels le vélo et le covoiturage ;

- Éduquer et sensibiliser les automobilistes sur l'impact des véhicules automobiles sur la qualité de l'air et les changements climatiques;
- Encourager et promouvoir le recyclage écologique et responsable des vieux véhicules.

1.4. Résultats et gains environnementaux

Pour la période d'avril 2009 au 31 mars 2011, le programme **Faites de l'air!**, en collaboration avec Adieu bazou (fédéral), a mené à la récupération et au recyclage responsable de plus de 40 000 voitures. Le retrait de ces véhicules se traduit en *réductions concrètes et comptabilisables* de contaminants de l'air :

Avril 2009 à mars 2011	
Nombre de véhicules recyclés	40 411
Réduction des émissions	
Dioxyde de carbone (CO ₂)	30 000 tonnes
Oxydes d'azote (NO _x)	442 tonnes
Composés organiques volatils (COV)	990 tonnes
Particules fines	2,9 tonnes
Matières récupérées, recyclées, valorisées	
Métaux	27 496 tonnes
Liquides (essence, huile, liquide lave-glace, mercure, etc.)	767 809 litres
Mercure	5,15 kg

Le programme **Faites de l'air!**, renouvelé au printemps 2011, couvrira la période du 1er mai 2011 au 31 mars 2013 avec comme partenaire principal, le gouvernement du Québec (MDDEP et Fonds vert). Voici les résultats pour les premiers mois de cette phase :

1^{er} mai 2011 au 30 septembre 2011	
Nombre de véhicules recyclés	1 903
Équivalence	
Polluant autant que (relativement au smog)	58 371 voitures de 2009 et plus récents
Matières récupérées, recyclées, valorisées	
Métaux	1 295 tonnes
Liquides (essence, huile, liquide lave-glace, mercure, etc.)	36 157 litres
Mercure	0,24 kg
Équivalent d'eau que pourrait contaminer cette quantité de mercure	242 632 500 litres

2. Environnement et santé

2.1. Impact des polluants sur la santé

Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSP), la mauvaise qualité de l'air serait responsable d'environ 2000 décès prématurés chaque année dans la région de Montréal.

La réduction des sources de polluants causant le smog est une action préventive en matière de santé : les contaminants atmosphériques ont un impact significatif sur l'incidence des maladies cardiovasculaires et les difficultés respiratoires. La pollution de l'air a déjà des conséquences sur la santé des individus et sur la demande en services de la santé. Pour l'ensemble des régions québécoises où ont été mesurées les concentrations de contaminants atmosphériques en 2002, l'exposition aux particules fines, à l'ozone et aux oxydes d'azote a été associée, de façon conservatrice, à 1 974 décès prématurés, à 414 visites à l'urgence pour des problèmes respiratoires, à 38 visites à l'urgence pour des problèmes cardiaques, et à 246 705 journées avec symptômes d'asthme

Les personnes les plus sensibles au smog et aux particules fines sont les personnes souffrant de problèmes respiratoires (asthme, bronchite chronique, emphyseme, etc.); les personnes âgées, car elles sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé comme des maladies pulmonaires ou cardiaques; les enfants, puisque leur système respiratoire est encore immature; les sportifs ou les personnes pratiquant une activité extérieure ou travaillant dehors peuvent aussi développer des symptômes surtout si les niveaux de contaminants sont élevés à un moment précis ou dans leur

milieu de vie (à proximité de sources, tel le trafic automobile et certaines industries, situations topographiques et conditions météorologiques); et les personnes souffrant ou ayant souffert de problèmes cardiovasculaires (angine, infarctus du myocarde) ou souffrant d'insuffisance cardiaque, d'arythmie ou autres affectations cardiaques.

À titre d'exemple des effets des polluants émis par les voitures sur la santé, le monoxyde de carbone (CO) pénètre dans le sang par les poumons et forme la carboxyhémoglobine, un composé qui inhibe la capacité du sang à transporter l'oxygène aux organes et aux tissus. De nombreux composés organiques volatils (COV) individuels sont connus ou soupçonnés pour leurs effets toxiques directs sur les êtres humains qui vont de la carcinogenèse à la neuro-toxicité. Les oxydes d'azote (NO_x) sont des agents très irritants pour les poumons. À forte concentration, l'ozone au sol (O₃) est un puissant irritant pour les yeux, le nez et les voies respiratoires supérieures. L'exposition à une concentration élevée de dioxyde de soufre (SO₂) peut affecter et amplifier les maladies du système respiratoire. Enfin, de nombreuses études ont établi un lien entre les particules fines et la recrudescence de diverses formes de maladies du coeur et de troubles respiratoires.

Sources : Environnement Canada, Ville de Montréal, Direction de la santé publique de Montréal

2.2. Véhicules automobiles et pollution

- Près de 34% du bilan total (2008) des émissions de gaz à effet de serre du Québec vient du transport routier; un programme d'inspection et d'entretien des véhicules pourrait réduire ces émissions de 5 à 15%.
- Un programme d'inspection des véhicules lourds est en place au Québec depuis 2006.
- Le secteur du transport, particulièrement celui des véhicules légers est le plus important émetteur de contaminants de l'air et de gaz à effet de serre.
- *L'Inventaire des émissions des principaux contaminants atmosphériques* de 2008 (MDDEP) a démontré que les 4 millions de véhicules automobiles légers du Québec émettent sur une base annuelle
 - 41 121 tonnes d'oxydes d'azote (NO_x),
 - 43 219 tonnes de composés organiques volatils (COV),
 - 795 007 tonnes de monoxyde de carbone (CO),
 - 310 tonnes de dioxyde de soufre (SO₂) et
 - 338 tonnes de particules en suspension (PM total).
- Tous ces polluants émis par les véhicules automobiles sont à l'origine des quatre grands problèmes de qualité de l'air : le smog, les pluies acides, la destruction de la couche d'ozone et le réchauffement climatique.

Le smog est une brume jaunâtre, provenant d'un mélange de polluants atmosphériques qui limite la visibilité dans l'atmosphère. Il est constitué surtout de particules fines et d'ozone (troposphérique, soit au sol; à ne pas confondre avec la couche d'ozone en haute atmosphère). L'ozone troposphérique n'est pas émis directement d'une source de pollution. Il est formé de la réaction des oxydes d'azotes et des composés organiques volatils, en présence de lumière et de chaleur. Tout comme l'ozone et les pluies acides, les particules fines sont aussi formées de façon secondaire, à partir de ses polluants précurseurs (p. ex., oxydes d'azotes et de soufre).

Au début des années 1990, l'AQLPA a été mandatée par le gouvernement du Québec pour jeter les bases d'un *programme volontaire d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles légers*. Les cliniques d'inspection révèlent que certaines voitures sont extrêmement polluantes. Il faut, ou bien les réparer ou bien les mettre à la ferraille. Le Québec est encore aujourd'hui une des seules juridictions en Amérique du Nord à ne pas avoir mis en place un programme d'inspection obligatoire des véhicules légers. Depuis plus de 15 ans, l'AQLPA prône l'adoption d'une telle mesure avec, comme facteur important du succès du programme, de l'aide à la réparation ou au recyclage.

Bien que le programme d'inspection ne soit toujours pas obligatoire, le programme **Faites de l'air!** en place depuis 2009 offre aux propriétaires l'option d'un recyclage responsable de leur vieux véhicules et des récompenses variées (remise, titres de transports, rabais vélos...).

3. AQLPA

3.1. Mission

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), fondée en 1982, est l'un des plus anciens groupes environnementaux au Québec. Elle travaille activement à l'amélioration de la qualité de l'atmosphère au Québec. Son objectif principal est de favoriser la mise en place de solutions concrètes et adaptées à la réalité des besoins des parties prenantes, par l'acquisition de connaissances, l'éducation et la sensibilisation.

Afin de réaliser sa mission, l'AQLPA:

- Assure une veille stratégique sur les questions liées à la qualité de l'air, les changements climatiques et les polluants atmosphériques ;
- Sensibilise et informe les intervenants du milieu face aux méfaits de ce type de pollution: citoyens, groupes, organismes, industries, commerces et gouvernements ;
- Fait la promotion d'idées, de stratégies et de recommandations visant la réduction des polluants ;
- Mobilise les intervenants du milieu autour de projets communs et rassembleurs favorisant ainsi une concertation et des échanges constructifs ;
- Représente et fait connaître les intérêts, les choix, les préoccupations ou encore les positions des intervenants du milieu auprès des décideurs ;
- Collabore à des accords communs ;
- Participe activement à tout mandat confié par les différents paliers de gouvernements ;
- Agit activement sur le terrain ;
- Élabore un centre de documentation et offre un service de conférences.

3.2. Rôle de l'AQLPA dans le développement du programme

Le développement du programme **Faites de l'air!** est lié aux efforts de développement d'un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles. Les études, cliniques, projets pilote et autres développements se répartissent sur les 15 dernières années.

1996. A la demande du ministère de l'Environnement et de la Faune, l'AQLPA développe *Un air d'avenir*, projet pilote sur l'inspection et l'entretien des véhicules automobiles au Québec.

1997. Le projet pilote *Un air d'avenir* voit officiellement le jour. Ce projet vise à jeter les bases d'un programme permanent et obligatoire d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles au Québec. L'AQLPA lance, avec ses partenaires, une campagne de sensibilisation visant à informer la population sur les méfaits engendrés par la pollution automobile.

1998. Le projet *Un air d'avenir* devient, grâce à la constitution d'un partenariat sans précédent dans le domaine de l'environnement au Québec, une entreprise qui permettra finalement de dépasser largement les attentes modestes établies en 1996 : plus de 7 000 véhicules seront inspectés. Les résultats démontrent, même en employant des balises permissives, que 16% des véhicules légers auraient contrevenu aux normes d'un programme d'inspection et d'entretien contre environ 25% pour les véhicules lourds.

2000. L'AQLPA entreprend, avec les partenaires du projet *Un air d'avenir* un programme de promotion de l'inspection, l'entretien, et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec.

2001. L'AQLPA poursuit son travail en vue de l'implantation d'un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles au Québec, notamment en assurant la coordination du Comité Aviseur sur ce programme.

2002. L'AQLPA poursuit ses travaux dans le cadre du projet pilote *Un air d'avenir* et de **Faites de l'air!**, un programme innovateur qui vise à réduire le smog et à améliorer la qualité de l'air dans les grandes régions urbaines. Dans le cadre de ce projet, les citoyens qui sont propriétaires des véhicules les plus polluants se voient offrir des incitatifs, tels des titres de transport en commun, en échange de la mise à la ferraille de leur vieille voiture.

2003. Organisation d'une série de cliniques volontaires et gratuites d'analyse des émissions polluantes des véhicules automobiles *Clinique Roulons Vert*, en collaboration avec Environnement Canada et en partenariat avec le CAA Québec. L'AQLPA participe, à l'occasion du 100^e anniversaire de fondation du CAA, à des cliniques d'inspection dans 8 villes du Québec. L'activité qui s'intitulait *Caravane du 100^e*, incitait les gens à faire inspecter divers aspects de leur véhicule dans le but de les sensibiliser à la sécurité routière et au taux de pollution émis par certaines voitures.

2005. Adoption du règlement sur le programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL) et début des cliniques de sensibilisation à son implantation. Ce règlement entre en vigueur le 1er juin 2006 et sera appliqué par les contrôleurs routiers de la Société de l'Assurance Automobile du Québec. L'AQLPA a été mandatée pour organiser des cliniques d'inspection et de sensibilisation dans plusieurs villes du Québec. Poursuite de la phase II du programme **Faites de l'air!**

2006. Début de la phase III de **Faites de l'air!**, programme de retrait volontaire de la circulation des véhicules les plus polluants de la communauté métropolitaine de Montréal et la ville de

Québec. Environnement Canada, partenaire majeur du programme, annonce qu'il prolonge sa participation au programme pour une année supplémentaire.

2007. Début de la phase IV du programme **Faites de l'air!** et étude des programmes de formation des mécaniciens, un projet en collaboration avec l'Office de l'Efficacité Énergétique de Ressources Naturelles Canada.

2009. Le programme **Faites de l'air!** / *Adieu bazou* prend son envol. En un an (printemps 2009 à printemps 2010), 20 000 véhicules sont recyclés, doublant l'objectif établi pour les 2 années du programme !

2011. Le programme **Faites de l'air!** est renouvelé pour deux années (jusqu'au printemps 2013) grâce au financement du Gouvernement du Québec et du Fonds vert.

3.3. Historique de l'association

L'AQLPA a été fondée en 1982 par son président actuel, André Bélisle. Elle regroupe aujourd'hui plus de 14 000 membres et sympathisants issus de toutes les régions du Québec. À l'origine, l'acronyme de l'organisme signifiait "Association québécoise de lutte contre les pluies acides". À cette époque, l'association s'était donnée pour mission de sensibiliser les citoyens à la problématique des précipitations acides tout en devenant leur porte-parole. En 1987, on pouvait dénombrer plus de sept bureaux de l'AQLPA répartis un peu partout au Québec.

En 1992, forte de ses réalisations et de plus en plus consciente des interactions entre les différents polluants et leurs effets néfastes (smog, couche d'ozone, réchauffement planétaire, etc.) l'AQLPA remet en question sa mission et choisit d'orienter ses efforts vers une approche plus intégrée. Ses efforts seront dorénavant consacrés à la réduction de l'ensemble des polluants atmosphériques et ce, dans un bureau centralisé. L'acronyme de l'AQLPA signifiera désormais "Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique".

3.4. Prix et reconnaissances

Au fil des ans, l'AQLPA avec André Bélisle à sa présidence, a reçu des honneurs pour la qualité de son travail, pour son apport à l'éducation relative à l'environnement et pour les résultats calculables obtenus.

- **Phénix de l'environnement 2011**, Adaptation et lutte aux changements climatiques
- **Prix Guy-Chartrand 2011**, Action et mobilisation des usagers, Transport 2000
- **Hommage à des gens d'exception de la région de Québec 2008**, Le Soleil-Radio-Canada
- **Prix canadiens de l'environnement 2008**
- **Prix de communication 2007** - Fondation canadienne du rein, Succursale du Québec
- **Phénix de l'environnement du Québec 2006**, Éducation et sensibilisation pour le Carnet de l'automobiliste *Un air de changement*
- **Planet in Focus**, Industry ECO HERO 2006
- **Prix de la protection de l'environnement canadien 2002**, AIR PUR

4. Coordonnées

4.1. Programme *Faites de l'Air!*

Heures d'ouverture du service à la clientèle

Lundi au vendredi : 9 heures à 16 h 30

À l'exception des jours fériés

Téléphone : 418-642-1384
1-888-819-7330

Courriel : info@faitesdelair.org

4.2. Association québécoise de lutte contre pollution atmosphérique

Louise Lévesque, directrice des communications

Téléphone : 418-642-1322 poste 294

Cellulaire : 418-264-5575

Courriel : louise.levesque@aqlpa.com

André Bélisle, président

Téléphone : 418-642-1322 poste 223

Courriel : andre.belisle@aqlpa.com